



## PLACER L'OBJET DANS SON CONTEXTE ET L'EXPLOITER EN EMC

Pourquoi le peintre a-t-il voulu représenter cette cérémonie ?

.....

Ce tableau confirme-t-il l'existence d'une discrimination politique basée sur le sexe à Strasbourg en 1785 ? Expliquer.

.....

Quelle autre discrimination politique, de type social cette fois, apparaît aussi dans ce tableau ?

.....

**EST-CE UNE SITUATION ENCORE ENVISAGEABLE EN FRANCE ET AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ?**  
Justifiez votre réponse en vous référant aux extraits de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) ci-dessous.

Document de référence :

**La Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, communément appelée Convention Européenne des Droits de l'Homme**, est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953.

Elle a pour but de protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels. La Convention se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948. Le respect des obligations par les États parties à la Convention Européenne des Droits de l'Homme est contrôlé dans le cadre d'une procédure de plainte individuelle ou étatique.

### **Art. 9 : Liberté de pensée, de conscience et de religion**

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement

ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

### **Art.14 : Interdiction de discrimination**

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Extrait de *la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales*



.....

.....

.....

.....

.....

**AU COURS DE LA VISITE : ALLER PLUS LOIN ET EXPRIMER SA SENSIBILITÉ.**

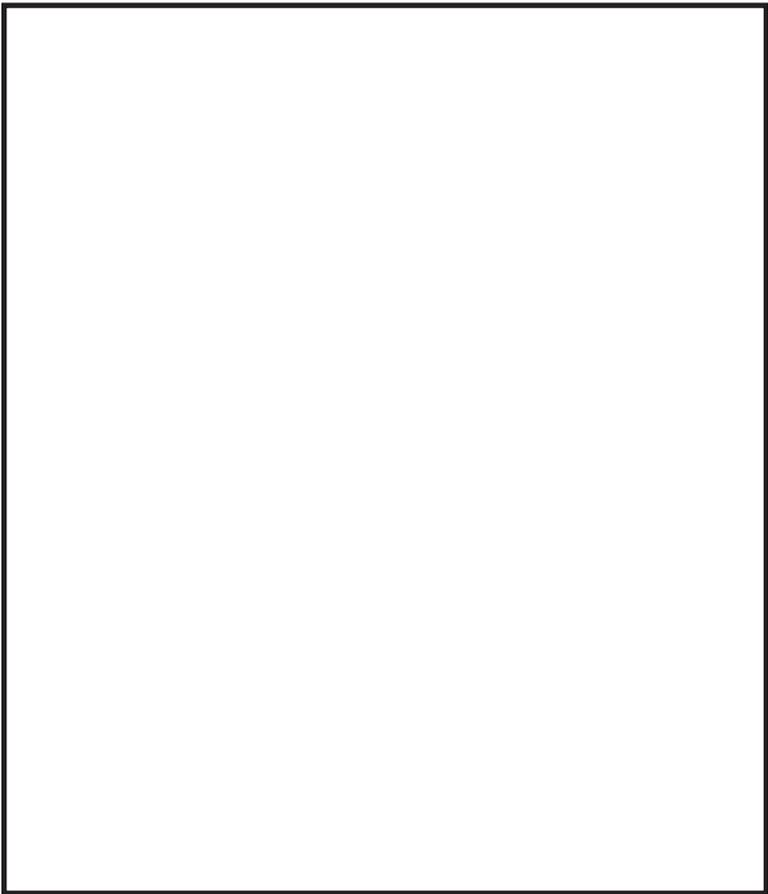
Chercher au rez-de-chaussée au moins deux œuvres ou objets présentant une ou plusieurs formes de discriminations pratiquées à Strasbourg au cours de son histoire.

Titre/auteur/date	Quels types de discriminations apparaissent sur l'œuvre ?	Pourquoi s'agit-il d'une discrimination ?
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Croquis</i> <i>Détail de l'œuvre</i></p>		
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Croquis</i> <i>Détail de l'œuvre</i></p>		

**Quels sentiments ou ressentis l'étude de ces objets ou œuvres, et particulièrement celle de « La cérémonie du Schwoertag », vous procurent-ils ?**

**Vous les exprimerez par un texte ou un dessin.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**APRÈS LA VISITE : POUR ALLER PLUS LOIN**

**Les discriminations identifiées précédemment existent-elles toujours dans la société française et/ou européenne actuelle ? Quels textes officiels (déclarations, chartes, traités...) combattent ou interdisent ces discriminations ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# ÉGALITÉ ET DISCRIMINATIONS DES DROITS GARANTIS EN EUROPE ET POUR LES HABITANTS DE L'EUROPE DEPUIS TOUJOURS ?

**Groupe 1:** Des discriminations religieuses aux périodes médiévales et modernes à Strasbourg.

## ÉTUDE DU «GRÜSSELHORN» OU «CORNE D'EFFROI»

**Où ?** Rendez-vous au rez-de-chaussée du musée devant la vitrine «Tous Égaux ? »



**Aidez-vous des informations données par l'audio-guide et par la cartel à droite de la vitrine**

**Dimensions approximatives :** .....

**Matière :** .....

**Façonnage (soudé, moulé, sculpté, collé...) :** .....

**Présence d'ornement sur l'objet :** .....

**A l'aide de vos crayons de papier, croquer la corne de l'effroi. Essayer de représenter l'œuvre en perspective.**

Est-ce un objet décoratif ou pratique ?

Expliquer pourquoi.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## PLACER L'OBJET DANS SON CONTEXTE ET L'EXPLOITER EN EMC

De quelle(s) période(s) historique(s) ou siècle(s) date l'ensemble des objets exposés dans la vitrine ?

Quel est le point commun entre tous les objets de cette vitrine ?

Quelle était la fonction du Grüsselhorn ?

Comment expliquer le nom du Grüsselhorn (corne d'effroi) ?

**Aidez-vous des informations données par l'audio-guide et par le cartel à droite de la vitrine**

Quelles informations présentes sur la fiche de présentation de la vitrine permettent d'affirmer qu'une partie de la population souffrait de discrimination en raison de son appartenance à une religion avant 1791 à Strasbourg ?

### EST-CE UNE SITUATION ENCORE ENVISAGEABLE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ?

**Justifiez votre réponse en vous référant aux extraits de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ci-dessous.**

**La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE)** a été proclamée lors du Conseil européen de Nice, le 7 décembre 2000. Mais, c'est le traité de Lisbonne qui, depuis son entrée en vigueur le 1er décembre 2009, lui a donné la même valeur juridique que celle des traités. Elle est donc désormais contraignante pour les États membres et tout citoyen peut s'en prévaloir en cas de non-respect de ces droits par un texte européen.

La Charte comporte 54 articles définissant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE. Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. Cependant, les droits rattachés à la valeur citoyenneté ne concernent que les citoyens de l'UE.

[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

#### Titre II: LIBERTÉ

##### Article 10

#### Liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les

pratiques et l'accomplissement des rites.

2. Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

#### TITRE III ÉGALITÉ

##### Article 20

#### Égalité en droit

Toutes les personnes sont égales en droit.

##### Article 21

#### Non-discrimination

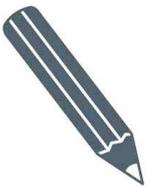
1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

2. Dans le domaine d'application des traités et sans préjudice de leurs dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

##### Article 22

#### Diversité culturelle, religieuse et linguistique

L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.



.....

.....

.....

.....

.....

.....

**AU COURS DE LA VISITE : ALLER PLUS LOIN ET EXPRIMER SA SENSIBILITÉ.**

Chercher au rez-de-chaussée au moins deux œuvres ou objets présentant une ou plusieurs formes de discriminations pratiquées à Strasbourg au cours de son histoire.

Titre/auteur/date	Quels types de discriminations apparaissent sur l'œuvre ?	Pourquoi s'agit-il d'une discrimination ?
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Croquis Détail de l'œuvre</i></p>		
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Croquis Détail de l'œuvre</i></p>		

